

EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2018030006	17/04/2018

Référence de la décision : A/MC/2018-04-152

Renouvellement du certificat de sécurité partie B de la société DB Cargo UK Limited :

A été autorisé, à la demande de la société DB Cargo UK Limited, le renouvellement de la partie B du certificat de sécurité afin de pouvoir continuer à assurer des services de transport de fret, y compris de marchandises dangereuses, de la section de démarcation française du tunnel sous la manche (Concession ET), jusqu'à Calais-Fréthun.

En application des dispositions de l'article 4-2 de l'arrêté du 14 avril 2018, la durée de validité de la partie B est identique à celle du certificat de sécurité délivré par la CIG. La date de fin de validité est donc fixée au 16 mars 2022.